



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Succès de la lutte contre le varron (hypodermose)

Suite à un programme officiel d'élimination du varron (ou hypodermose) entrepris en 1998 dans tous les cantons romands puis, en 1999, dans les zones où le varron est endémique, c'est-à-dire où il a existé à l'état naturel depuis longtemps, une forte diminution des cas a été constatée durant l'année 2000.

L'hypodermose est une infestation des bovins par les larves de " mouches " de la famille des hypodermatidés. Elle cause de sérieuses pertes économiques dues à la diminution de la production de lait et de viande, à une plus grande tendance à contracter des maladies infectieuses et à la détérioration des cuirs.

Les cantons de Fribourg, du Jura, de Neuchâtel, et de Vaud, certaines régions du Valais, ainsi que les bêtes genevoises prévues pour l'estivage en France étaient concernés. Après deux ans de lutte, le problème du varron peut toutefois être considéré comme étant résolu. En effet, environ 116'570 bêtes ont été traitées en automne 1999, principalement avec des nouveaux produits dérivés de l'Avermectin, qui ont conduit à l'élimination quasi complète du parasite. Ces nouveaux produits permettent de traiter les vaches laitières sans problème.

Outre l'amélioration du bien-être de l'animal, d'autres effets bénéfiques ont été constatés, notamment une diminution du nombre de cas de parasites - telles que la gale de la queue - et une augmentation de productivité.

Considérant le faible nombre de cas résiduels, la lutte officielle basée sur des traitements en automne 2000 ne sera pas reconduite sur l'ensemble du cheptel bovin. Seules les bêtes sises dans les zones endémiques des cantons de Fribourg et du Jura (les autres cantons romands n'ayant plus de zones endémiques) seront obligatoirement traitées. Cependant, les Services vétérinaires procéderont à un contrôle officiel au printemps 2001 pour établir le bilan de cette lutte.

Lausanne, le 10 novembre 2000

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Robert Irrausch, Service vétérinaire (Hygiène des viandes) tél. : 021/316'38'79